

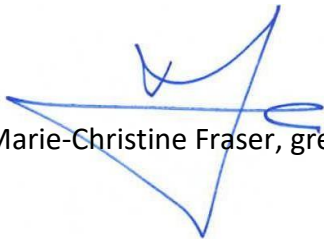
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-284
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-208 CONCERNANT LA PAIX
ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS
(CONSOMMATION DE CANNABIS)**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 3 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2018-284 règlement modifiant le règlement numéro 2014-208 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics (Consommation de cannabis)
»

Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 4 décembre 2018, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 4 décembre 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière